

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1847

31 août 2007

SOMMAIRE

Abari Invest SA	88624	Halesia S.A.	88616
AMBD SICAV	88612	Headlight Holding S.A.	88618
Athena Sicav	88610	Heliandre Holding S.A.	88619
Banca Lombarda International S.A.	88625	HSBC Global Investment Funds	88620
Boduhura Resort S.A.	88616	HSH Financial Markets Advisory S.A.	88639
BPU Banca International S.A.	88628	HWB Umbrella Fund	88634
Brincorp Holdings S.A.	88617	HWB Umbrella Fund	88635
CAAM SIF	88625	HWB Umbrella Fund	88635
Caliope International Investment S.A. ...	88623	HWB Umbrella Fund	88634
Cofineur S.A.	88621	Hydro Invest S.A.	88622
Deka-EuroGarant 1	88636	Iberofinance S.A.	88622
Deka-EuroGarant 2	88635	Immobilière des Sables S.A.	88621
Deka-WorldGarant 1	88636	Inro Finance S.A.	88612
Desdan Holding S.A.	88613	Jadof Invest S.A.	88619
dit-Allianz Horizont Fonds	88630	Jofad Holding S.A.	88618
dit-Fonds Portfolio Balance	88632	Lares Holding S.A.	88620
dit-Fonds Portfolio Balance Plus	88632	Lux Investcom SA	88621
dit-Fonds Portfolio Ertrag	88632	Nimie S.A.	88621
dit-Fonds Portfolio Wachstum	88632	Nomura Bank (Luxembourg) S.A.	88630
dit-Global Fund Selection	88633	Nomura Bank (Luxembourg) S.A.	88638
dit-Global Fund Selection Balance	88634	Oberheim S.A.	88622
DWS Brazil	88635	Popso (Suisse) Investment Fund SICAV	
DWS Eurorenta	88637	88624
DWS Euro Reserve	88636	Robeq S.A.	88654
DWS Lateinamerika	88638	S.AFIR Ravensburg	88634
DWS Mandarin	88637	Sirius Fund	88625
DWS Osteuropa	88637	Société Financière d'Octobre SA	88613
DWS (US Dollar) Reserve	88638	Société Financière d'Octobre SA	88614
ECM Real Estate Investments A.G.	88614	Sopartag S.A.	88616
Espirito Santo Financial Group S.A.	88610	T.M.H. Web Invest S.A.	88613
Euromess, Société Anonyme	88619	UBI Banca International S.A.	88625
Family Trust Select FIS	88638	UBI Banca International S.A.	88628
Fondation du Grand-Duc Henri et de la Grande-Duchesse Maria Teresa	88633	Vector Fund	88623
Fortier Holding S.A.	88617	Velox Holdco S.à r.l.	88644
Genesis Investment Holding S.A.	88617	Vivalux S.A.	88610
		W Industries Finances S.A.	88623

Vivalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 25.940.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 30 août 2007 à 11.30 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 5 octobre 2007 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur.

Cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire prendra les décisions quelle que soit la proportion de capital représentée à l'Assemblée, les résolutions pour être valables devront réunir au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007092576/755/20.

Athena Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 47.027.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 septembre 2007 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2007
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises
4. Election du réviseur d'entreprises
5. Election des administrateurs
6. Divers

Référence de publication: 2007092577/660/16.

Espirito Santo Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 22.232.

By this notice, the shareholders are convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Friday 21st September 2007 at 12.00 o'clock (local time) at the Company's registered office, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Agenda:

1. Amendment to Article 14 of the Articles of Incorporation which would forthwith read as follows:
« **Art. 14. Delegation of powers.** The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other agents who may but need not be shareholders or delegate special powers or proxies, or entrust determined payment or temporary functions to persons or agents chosen by it.
Delegation of daily management to a member of the Board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.»
2. Amendment to Article 16 of the Articles of Incorporation which would forthwith read as follows:

« **Art. 16. Statutory Auditor.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors shall be elected by the shareholders' meeting which shall determine their number, maximum period of six years and they shall remain in office until their successors have been elected. They are re-eligible and they may be revoked at any time by the shareholders meeting, with or without cause.

Art. 16 bis - Audit Committee. There shall be created an audit committee, composed of no less than three and no more than five members from among eligible directors (the «Audit Committee»), one of whom shall be its chairperson. In order to be eligible, the directors shall be non-executive directors and shall not be allowed to carry out any executive duties in the Company or any of its affiliates.

The majority of the members of the Audit Committee shall be independent directors (as such concept is construed in the Ten Principles of Corporate Governance of the Luxembourg Stock Exchange) and each of them shall show technical and professional knowledge of financial matters. At least one of the members shall have an understanding of generally accepted accounting principles and financial statements, and experience in preparing and auditing financial statements and performing internal accounting controls.

The members of the Audit Committee shall be appointed at the same time as the directors by the shareholders' meeting. The lists submitted for the Board of Directors shall indicate which members are intended to form part of the Audit Committee and the name of the chairperson, who shall be an independent director and not the chairman of the Board of Directors. The shareholders' meeting will determine their number, their office period, not exceeding six years, and their compensation (which shall be a fixed amount). They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholders' meeting.

In the event of vacancy on the Audit Committee, the Board of Directors may elect a director to fill such vacancy until the next general shareholders' meeting, which shall ratify such appointment or elect a new member of the Board of Directors instead.

Art. 16ter. Functioning of the Audit Committee. The chairperson of the Audit Committee shall be responsible for convening and presiding the meetings of the Audit Committee.

A quorum of the Audit Committee shall be the presence of the majority of its members.

The decisions of the Audit Committee shall be taken at the majority of the members. In case of tie, the chairperson shall have a casting vote.

The Audit Committee shall hold ordinary meetings at least once every three months and whenever the chairperson sees fit or any of the other members so requests. In addition, the Audit Committee shall meet the internal and statutory (or, as the case may be, external) auditors at least once a year without the presence of any executives of the Company.

The Audit Committee may invite any person whose collaboration is deemed advantageous to assist it in its work and to attend its meetings without such attendees counting in the quorum or vote on any matters, including, without limitation, any director, employee, auditor or officer of the Company or its affiliates. It may also engage independent legal counsel and other outside advisors as it may deem necessary to carry out its duties, in which case the Board of Directors shall provide the Audit Committee with the financial resources it reasonably needs for this purpose.

Art. 16 quarter. Powers of the Audit Committee. Without prejudice to the powers of the board of directors, the general meeting of shareholders and statutory (and, as the case may be, external) auditors, the powers of the Audit Committee shall be as follows:

- survey the running of the Company by the Board of Directors;
- assisting the Board of Directors in the process of overseeing the accounting and financial reporting processes;
- assessing the effectiveness of the financial reporting, internal control and risk management system of the Company and its affiliates;
- examining the audit plan approved by the Board of Directors or the Audit Committee and making sure that the audits carried out and the subsequent audit reports conform to the audit plan;
- evaluating regularly its own effectiveness;
- reviewing the relevance and consistency of the accounting standards applied by the Company (including, without limitation, the consolidation criteria);
- maintaining with the internal and statutory (or, as the case may be, external) auditors an effective working relationship;
- make recommendations regarding the statutory auditor's (or, as the case may be, the external auditor's) work programme;
- make recommendations to the Board of Directors and to the shareholders' meeting regarding the selection, appointment, re-appointment and removal of the statutory (or, as the case may be, external) auditor and, upon special delegation of the shareholders' meeting, negotiating the terms of engagement of the statutory (or, as the case may be, external) auditor;
- monitoring the independence and objectivity of the statutory (or, as the case may be, external) auditor, in particular by monitoring the rotation of the partners of the auditor.»

3. Proposal to accept the resignation, on 8th July 2007, of Mr. Joaquim de Abreu Trigo de Negreiros as a director of the company.

4. Appointment of Mr Horácio Lisboa Afonso with professional address at Avenida da Liberdade 195, Lisbon, Portugal, as a Director of the Company. Mr Afonso was co-opted as a director by the board of directors on the 8th July 2007 pending confirmation by this Extraordinary General Meeting.
5. Proposal to elect an Audit Committee and its Chairman, in accordance with the change now proposed in Article 16 bis, composed by three directors with a mandate until May 2008, to coincide with the mandates of the other directors.

The proposed Audit Committee is the following:

Mr Fernando Pedro Braga Pereira Coutinho - Chairman
Mr Alexandre da Paixão Coelho
Mr Horácio Lisboa Afonso

The total annual compensation of the Audit Committee will be 672,000 Euros.

In accordance with the Luxembourg law dated 4th December 1992, concerning important shareholdings in companies listed on the Luxembourg Stock Exchange, any shareholders who are the beneficial owners of more than 10% of the shares of the Company are requested to declare their positions.

Requirements to participate in the Extraordinary General Meeting

In order to participate in the meeting, the holders of bearer shares must deposit their bearer shares with a bank or brokerage institution acceptable to the Company's board of directors, and send the respective certificate to the Company. Holders of registered shares are not required to make such deposit.

In addition, the holders of bearer shares, registered shares who intend to participate in the meeting in person or by proxy are required to advise the Company of their intention. Proxy forms are available at the registered office of the Company.

The certificates as well as the information of attendance mentioned above and any proxy forms, should reach the Company at its registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, T: 00352 4389891, F: 00352 435410, no later than the close of business (5.00 p.m., Luxembourg time) on 17th September 2007.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007092698/521/106.

Inro Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 33.919.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *17 septembre 2007* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2006;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants;
5. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} novembre 2006 à la date de la présente assemblée;
6. Transfert du siège social;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007093593/795/20.

AMBD SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.419.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 septembre 2007 à 11.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2007
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises
4. Election du réviseur d'entreprises
5. Election des administrateurs
6. Divers.

Référence de publication: 2007092586/660/16.

Desdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 81.199.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 septembre 2007 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007092694/696/17.

T.M.H. Web Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 74.238.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 21 septembre 2007 à 10.00 heures au siège social de la société avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du Liquidateur,
- Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Nomination du Commissaire à la liquidation

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007092749/755/16.

Société Financière d'Octobre SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.865.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 20 septembre 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Nomination d'un nouvel administrateur.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007092757/755/14.

Société Financière d'Octobre SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.865.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 20 septembre 2007 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Ratification des décisions prises par le Conseil d'Administration du 20 septembre à 11.30 heures.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007092758/755/14.

ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.153.

To the holders of shares with ISIN Code LU 0259919230,
to the holders of the outstanding 92,710 Bonds issued on 31st July 2006 and of 22,502 Bonds issued on 10th August 2006, with ISIN Code XS0258853257,

to the holders of CZK 2,000,000,000 Floating Rate Bonds due 2012 issued on 30th March 2007, with ISIN Code CZ0000000211

and

to the holders of the outstanding 1,390,650 Warrants issued on 31st July 2006 and 337,530 Warrants issued on 10th August 2006, with ISIN Code: XS0258854495

The EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the «Meeting») will be held at its registered office in Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, on 2 October 2007, at 11.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. To consider the special report of the Board of Directors in relation to the creation of a new authorised capital.
2. To resolve to cancel the existing authorized capital and to create a new authorized capital in an amount of twenty three million eight hundred thousand Euro (EUR 23,800,000) to be divided into fourteen million (14,000,000) shares, having a nominal value of one euro and seventy cents (EUR 1.70) per share and to further authorize and empower the Board of Directors to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the then existing shareholders of the Company in case of issue under the authorised capital of either (a) any shares to be delivered by the Company pursuant to the one million seven hundred twenty-eight thousand one hundred and eighty (1,728,180) warrants issued by the Company on 31 July 2006 and 10 August 2006, (b) up to one hundred eighteen thousand two hundred and sixty-three (118,263) shares to be delivered by the Company as a result of the allocation of any options to the management of the Company and its Group under any management option program as from time to time in effect, (c) up to one million five hundred thousand shares (1,500,000) shares under an equity-step-up-program, with a maximum duration of 4 years, with Bank Austria Creditanstalt AG, (d) any shares against payment in cash provided the newly issued shares will represent at most 5% of the issued capital at the time of

issue in one calendar year and no more than 7,5% of the issued capital over a period of three consecutive years, or (e) any shares to be delivered by the Company pursuant to the issuance of up to 2,500,000 warrants to be issued by the Company. This authorisation is valid during a period ending on 24 April 2012 and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

3. To consequently amend Article 5 of the articles of association of the Company with respect to the authorised capital.
4. Miscellaneous.

The Meeting shall validly deliberate regardless of the percentage of the Company's corporate capital being represented. Resolutions shall be adopted by a majority of 2/3rds of the votes cast by the shareholders present or represented at the Meeting.

Shareholders who wish to vote must do so in accordance with the procedures of Clearstream Banking Société Anonyme, Luxembourg, («Clearstream») and UNIVYC, a.s. («UNIVYC»), and collectively with Clearstream the «Clearing Systems»).

Shareholders must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Clearstream and UNIVYC in order to ensure delivery of their instructions to the Specialised Depository in due course.

Beneficial owners of shares held through a broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or accountholder (each, an «Intermediary») are urged to confirm the deadline for receipt of their voting instructions by such Intermediary to ensure onward delivery of such instructions to the Specialised Depository by the relevant deadline.

Shareholders acknowledge that by communicating their instructions and blocking their shares in the relevant Clearing Systems they will be deemed to consent to having the relevant Clearing Systems provide details concerning their identity to the Specialised Depository and the Company.

The shareholders need not be present at the Meeting in person.

In accordance with article 22 of the articles of incorporation, a shareholder may act at the Meeting by appointing another person who need not be a shareholder himself.

Alternatively, in accordance with article 25 of the articles of association, a shareholder may cast his vote by ballot papers («formulaires»).

Relevant proxy forms and/or ballot papers («formulaires») may be obtained, free of charge, at the registered office of the Company or, through the Clearing Systems, from the Specialised Depository.

Any shareholder wishing to attend and vote at the Meeting in person must produce at the Meeting a valid voting certificate issued by the Specialised Depository relating to the share(s), in respect of which he wishes to vote.

Any shareholder not wishing to attend and vote at the Meeting in person may either deliver his voting certificate(s) to the person whom he wishes to attend the Meeting on his behalf together with a duly executed proxy form or deliver his voting certificate(s) together with his ballot paper («formulaire») at the registered office of the Company.

To obtain a voting certificate, shares must be deposited with the Specialised Depository or (to the satisfaction of such Specialised Depository) held to its order or under its control by Clearstream or any other depository approved by it, for the purpose of obtaining voting certificates, not later than 5.00 p.m. on 1 October 2007.

Shares so deposited or held will not be released until the earlier of the conclusion of the Meeting (or, if applicable, any adjournment of such Meeting).

Confirmation of attendance to the meeting, either in person or through a proxyholder, delivery of proxies and/or of ballot papers («formulaires») must be effected by fax (or any other permissible means as described in the articles of association) to the Company not later than 5.00 p.m. on 1 October 2007.

Holders of Bonds and/or Warrants are entitled to attend but not to vote at the Meeting.

The contact details of the Company are as follows:

Company:

ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G.

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Fax: + 352 45123201

Attention: BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Mr Pierre LENTZ or Mr Cédric De Keyser.

The details of the Specialised Depository are as follows:

Specialised Depository:

CACEIS BANK LUXEMBOURG

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Fax: + 352 47677009/7411

Attention: Corporate Trust Department

The Board of Directors.

Halesia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 120.806.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 septembre 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2007.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007093567/1023/16.

Sopartag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 64.820.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 septembre 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2007.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007093569/1023/16.

Boduhura Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 91.707.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Thursday, the 20th of September 2007 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2006.
3. Appropriation of results.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Resignation of Monsieur Daniel Galhano as director and discharge.
6. Appointment of Pietro Longo, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2008.
7. Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.
8. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007093571/29/23.

Brincorp Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.610.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 septembre 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2007.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007093575/1023/16.

Fortier Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.327.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Thursday, the 20th day of September 2007 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and reports of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2003, as of December 31, 2004, as of December 31, 2005 and as of December 31, 2006.
3. Appropriation of results.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal years.
5. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007093577/29/19.

Genesis Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.183.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Thursday, the 20th of September 2007 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2006.
3. Appropriation of results.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandate during the related fiscal year.
5. Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.

6. Resignation of the companies EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. and UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. as directors and discharge.
7. Appointment of Mr Jean Fell, expert comptable, born in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), on April 9, 1956, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Mr Benoît Nasr, company director, born in Charleroi (Belgium), on May 26, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and Mr Carl Speecke, company director, born in Kortrijk (Belgium), on March 5, 1964, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as directors until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2010.
8. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007093581/29/27.

Headlight Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.259.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 20 septembre 2007 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2007.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007093582/29/16.

Jofad Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.714.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 septembre 2007 à 11.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapports du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004, au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2004, au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant aux exercices sous revue.
5. Démission de M. Robert Hovenier, de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. et de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. de leur mandat d'administrateur et décharge.
6. Nomination de Mademoiselle Nancy Bleumer, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
7. Réduction du nombre d'administrateurs de cinq à trois.
8. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
9. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007093591/29/25.

Heliandre Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 68.414.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 septembre 2007 à 11.30 heures à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapports du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2004, au 31 mars 2005 et au 31 mars 2006.
3. Affectation des résultats au 31 mars 2004, au 31 mars 2005 et au 31 mars 2006.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant aux exercices sous revue.
5. Démission de M. Robert Hovenier, de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. et de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. de leur mandat d'administrateur et décharge.
6. Nomination de Mademoiselle Nancy Bleumer, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
7. Réduction du nombre d'administrateurs de cinq à trois.
8. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007093585/29/23.

Euromess, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 13.992.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 septembre 2007 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007093594/534/16.

Jadof Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 68.417.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 septembre 2007 à 10.30 heures à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapports du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2004, au 31 mars 2005 et au 31 mars 2006.
3. Affectation des résultats au 31 mars 2004, au 31 mars 2005 et au 31 mars 2006.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant aux exercices sous revue.

5. Démission de M. Robert Hovenier, de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. et de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. de leur mandat d'administrateur et décharge.
6. Nomination de Mademoiselle Nancy Bleumer, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
7. Réduction du nombre d'administrateurs de cinq à trois.
8. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007093589/29/23.

HSBC Global Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 25.087.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - UK Freestyle will be held on *17 September 2007* at the registered office of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS («HGIF») at 10.00 a.m. (Luxembourg time) to deliberate and vote on the following:

Agenda:

Extraordinary Resolution

To approve the amalgamation of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - UK Freestyle into HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - UK Equity («UK Equity») to be effective on 19 October 2007 (or any other date as the general meeting may decide, upon the chairman's approval) and to approve the cancellation of the Shares of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - UK Freestyle against the issue of Shares in UK Equity on the basis of the respective net asset values of both funds and the distribution thereof to holders of Shares of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - UK Freestyle.

There is no quorum required for this Extraordinary General Meeting and the passing of the extraordinary resolution requires the consent of the majority of the Shares represented at the Extraordinary General Meeting.

The board of directors of HGIF accepts responsibility for the accuracy of the information contained in this notice as at the date of the publication.

Proxy cards and a circular to shareholders can be obtained free of charge at the registered office of HGIF.

On behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2007093592/41/25.

Lares Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 41.723.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 septembre 2007* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086565/1031/16.

Immobilière des Sables S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.289.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 17 septembre 2007 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du 5 juin 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086250/1267/15.

Lux Investcom SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.370.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 17 septembre 2007 à 17.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du 13 juin 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086251/1267/15.

Nimie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.362.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 17 septembre 2007 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du 15 juin 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086253/1267/15.

Cofineur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.148.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 17 septembre 2007 à 8.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'Assemblée Générale statutaire du 15 mai 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086260/1267/15.

Hydro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 53.323.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 17 septembre 2007 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'Assemblée Générale statutaire du 22 mai 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086261/1267/15.

Iberofinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 73.499.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 17 septembre 2007 à 12.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'Assemblée Générale statutaire du 18 juin 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086262/1267/15.

Oberheim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8320 Capellen, Zoning Hirebusch.
R.C.S. Luxembourg B 47.928.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 11 septembre 2007 à 11.30 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2007;
- Affectation du résultat au 30 juin 2007;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007087319/18.

Caliopé International Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 44.122.

Messieurs les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 10 septembre 2007 à 15.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion et rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 30 juin 2007.
2. Approbation des bilan, compte de profits et pertes et affectation du résultat au 30 juin 2007.
3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Ratification des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 2007.
6. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086561/279/17.

W Industries Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 83.294.

Messieurs les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 10 septembre 2007 à 14.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion et rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 30 juin 2007.
2. Approbation des bilan, compte de profits et pertes et affectation du résultat au 30 juin 2007.
3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Ratification des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 6 novembre 2007.
6. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086562/279/17.

Vector Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.004.

Les actionnaires de la Société sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le 11 septembre 2007 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte-rendus d'activité pour l'exercice se terminant le 31 mai 2007.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 mai 2007.
3. Approbation des comptes de l'exercice se terminant le 31 mai 2007.
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 mai 2007.
5. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la Société ou auprès de l'agent financier en Belgique, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Succursale de Belgique (480, avenue Louise, Bte 16A, B - 1050 Bruxelles).

Tout actionnaire ne pouvant assister à cette assemblée peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles sur demande au siège social de la Société ou auprès de l'agent financier en Belgique, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Succursale de Belgique (480, avenue Louise, Bte 16A, B - 1050 Bruxelles).

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social de la Société, par fax au numéro +352 2488 8491 et par courrier à l'attention de

Mme Bénédicte Lommel, ou auprès de l'agent financier en Belgique, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Succursale de Belgique (480, avenue Louise, Bte 16A, B - 1050 Bruxelles), au plus tard le 10 septembre 2007 à 18.00 heures.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel révisé au 31 mai 2007 peuvent s'adresser au siège social de la société ou auprès de BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Succursale de Belgique.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007088936/755/34.

Abari Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.638.

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société ABARI INVEST SA sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *lundi 10 septembre 2007* à 11.30 heures au siège social de la société 113, route d'Arlon à L-8009 Strassen avec l'effet de délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

- Révocation d'un administrateur
- Nomination d'un administrateur en son remplacement
- Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007089776/2891/15.

Popso (Suisse) Investment Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.857.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 septembre 2007* à 11.30 heures au siège social de la SICAV, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé au 31 mars 2007
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 mars 2007; affectation des résultats
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration
4. Nominations statutaires
5. Divers

Pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV cinq jours ouvrables avant l'Assemblée et les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'Assemblée aux guichets de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (agissant en tant qu'agent de transfert et de teneur de registre de la SICAV : RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.)

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas le quorum spécial et seront adoptées, si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007089799/755/25.

Sirius Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 51.451.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le *10 septembre 2007* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises Agrée.
2. Approbation des comptes annuels au 30 avril 2007 et de l'affectation des résultats.
3. Tantièmes.
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises Agrée .
5. Nominations Statutaires.
6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 7 septembre 2007 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007089793/755/23.

CAAM SIF, Fonds Commun de Placement.

Le Règlement de Gestion, daté du 16 juillet 2007, de CAAM SIF, Fonds Commun de Placement constitué selon la loi luxembourgeoise du 13 février 2007, relative aux Fonds d'Investissements Spécialisés, dont la gestion et l'administration sont exercées par sa Société de Gestion CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., ainsi que le présent avis, tous deux enregistrés à Luxembourg ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007093791/296/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08359. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

UBI Banca International S.A., Société Anonyme,

(anc. Banca Lombarda International S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.018.

L'an deux mille sept, le vingt-six juin à Luxembourg, au siège de la société ci-après désignée.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée BANCA LOMBARDA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B numéro 61.018,

constituée suivant acte reçu par le notaire Réginald Neuman alors de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} octobre 1997, publié au Mémorial C de 1997, page numéro 30.248.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du même notaire en date du 13 juin 2002, publié au Mémorial C de 2002, page numéro 45.732.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimo Amato, Administrateur délégué, demeurant professionnellement à Luxembourg, 47, bld du Prince Henri.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Claire Giavon, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, 47, bld du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Messieurs Roberto Rampino et Bruno Perrin, les deux demeurant professionnellement à Luxembourg, 47, bld du Prince Henri.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

A: Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital à libérer par l'apport en nature de toutes les 40.000 actions représentatives du capital social de BPU BANCA INTERNATIONAL S.A., dont le montant est à déterminer sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Modification de la dénomination sociale de la société en UBI BANCA INTERNATIONAL S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

5. Modification du premier alinéa de l'article 8 des statuts par rapport au nombre maximum d'administrateurs de la société.

6. Modification du premier alinéa de l'article 29 des statuts par rapport à la dénomination de la Banque contrôlant le Groupe.

7. Nominations statutaires.

B: Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

C: Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les trente-neuf mille cent trente-quatre (39.134) actions, représentatives de l'intégralité du capital social de dix-neuf millions neuf cent cinquante-huit mille trois cent quarante (19.958.340) euros, toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 23.309.040,- (vingt-trois millions trois cent neuf mille quarante euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 19.958.340,- (dix-neuf millions neuf cent cinquante-huit mille trois cent quarante euros) à EUR 43.267.380,- (quarante-trois millions deux cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingts euros),

par l'émission de 45.704 (quarante-cinq mille sept cent quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 510,- (cinq cent dix euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 17.441.190,- (dix-sept millions quatre cent quarante et un mille cent quatre-vingt-dix euros),

à souscrire et à libérer intégralement par l'actionnaire majoritaire de la société, par l'apport en nature de 100%, soit 40.000 actions représentatives du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée BPU BANCA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B 64.406, lequel apport est évalué en totalité à EUR 40.750.230,-, apport sujet à évaluation par un réviseur d'entreprises.

Renonciation

L'assemblée constate que tous les actionnaires, détenant l'intégralité du capital social de la société, sont présents ou représentés à la présente assemblée, et ont décidé à l'unanimité l'augmentation de capital par apport autre qu'en numéraire,

que le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires n'est pas légalement protégé en cas d'augmentation par apport autre qu'en numéraire,

que dès lors l'augmentation de capital peut être souscrite par un actionnaire actuel de la Société,

que de plus et pour autant que de besoin, les 2 autres actionnaires de la société, plus amplement renseignés sur la susdite liste de présence, ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci avant, lesquelles renonciations restent jointes au présent acte.

Souscription - Libération

Alors est intervenu, Monsieur Massimo Amato, précité, agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire de la société, savoir UBI BANCA s.c.p.a, avec siège social à Bergamo (Italie),

en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci avant, a déclaré souscrire à toutes les 45.704 (quarante-cinq mille sept cent quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 510,- (cinq cent dix euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 17.441.190,- (dix-sept millions quatre cent quarante et un mille cent quatre-vingt-dix euros),

moyennant apport de par l'apport en nature de 100%, soit 40.000 actions représentatives du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée BPU BANCA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B 64.406, lequel apport est évalué en totalité à EUR 40.750.230,-.

Le susdit apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société KPMG AUDIT Sàrl, avec siège social à Luxembourg,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission.»

Lequel rapport, daté du 26 juin 2007, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 45.704 (quarante-cinq mille sept cent quatre) actions nouvelles par le susdit souscripteur.

La preuve du transfert des actions de BPU BANCA INTERNATIONAL S.A., à la société BANCA LOMBARDA INTERNATIONAL S.A. a été rapportée au notaire instrumentant par une inscription adéquate dans le registre des actions nominatives.

Suite à l'apport qui précède, la société BANCA LOMBARDA INTERNATIONAL S.A. détient l'intégralité du capital social de la susdite société BPU BANCA INTERNATIONAL S.A.,

et conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires, suite à la résolution qui précède, décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 43.267.380,- (quarante-trois millions deux cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingts euros), représenté par 84.838 (quatre-vingt-quatre mille huit cent trente-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 510,- (cinq cent dix euros) chacune, toutes entièrement libérées.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la société de BANCA LOMBARDA INTERNATIONAL S.A. en UBI BANCA INTERNATIONAL S.A.,

et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de UBI BANCA INTERNATIONAL S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer à 14 (quatorze) membres le nombre maximum d'administrateurs, et modifie en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de quatorze membres au plus, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années, et en tout temps révocable par elle. Le nombre des Administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'Assemblée générale de la société.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale, prend note de la modification du nom du groupe d'appartenance de la banque et modifie modifie en conséquence la 1^{ère} phrase du 1^{er} alinéa de l'article 29 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante;

«La société appartient au Groupe Bancaire UNIONE DI BANCHE ITALIANE dont le siège social est à Bergamo, Italie, appelée ci-après «Banque contrôlant le Groupe»»

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de ne pas prendre de décision par rapport au point 7 de l'ordre du jour. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé au lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. Amato, C. Giavon, R. Rampino, B. Perrin, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, LAC/2007/15458. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007091643/208/142.

(070094252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

UBI Banca International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.018.

BPU Banca International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.406.

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) Monsieur Massimo Amato, Administrateur-Délégué, demeurant professionnellement à Luxembourg, 47, bld du Prince Henri,

en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée UBI BANCA INTERNATIONAL S.A., anc. BANCA LOMBARDA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B numéro 61.018,

constituée suivant acte reçu par le notaire Réginald Neuman alors de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} octobre 1997, publié au Mémorial C n° 631 du 11 novembre 1997.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date de ce jour et avant les présentes.

La société a un capital social de EUR 43.267.380,- (quarante-trois millions deux cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingts euros), représenté par 84.838 (quatre-vingt-quatre mille huit cent trente-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 510,- (cinq cent dix euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées,

M. Massimo Amato, préqualifié, est habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration en date du 26 juin 2007,

dénommée ci-après «la société absorbante», d'une part,

et,

2) Monsieur Giorgio Vignolle, Administrateur-Délégué, demeurant professionnellement à Luxembourg, 13, rue Beaumont,

en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée BPU BANCA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont, inscrite au R.C.S. de Luxembourg section B n° 64.406, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, le 18 mai 1998, publié au Mémorial C n° 554 du 29 juillet 1998.

Les statuts de la société furent changés plusieurs fois dans la suite et pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 26 mai 2005, publié au Mémorial C n ° 1051 du 18 octobre 2005.

La société a un capital social de EUR 40.000.000,- (quarante millions d'euros), représenté par 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) par action, toutes entièrement souscrites et libérées.

M. Giorgio Vignolle, préqualifié, est habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration en date du 26 juin 2007,

dénommée ci-après «la société absorbée», d'autre part,

ces deux sociétés, soumises à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

Projet de fusion

1. La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée UBI BANCA INTERNATIONAL S.A., anc. BANCA LOMBARDA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B numéro 61.018,

constituée suivant acte reçu par le notaire Réginald Neuman alors de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} octobre 1997, publié au Mémorial C n ° 631 du 11 novembre 1997, et dont les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date de ce jour et avant les présentes,

avec un capital social de EUR 43.267.380,- (quarante-trois millions deux cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingts euros), représenté par 84.838 (quatre-vingt-quatre mille huit cent trente-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 510,- (cinq cent dix euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, (ci-après dénommée «la société absorbante»), et

la société anonyme de droit luxembourgeois BPU BANCA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont, inscrite au R.C.S. de Luxembourg section B n ° 64.406,

constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, le 18 mai 1998, publié au Mémorial C n ° 554 du 29 juillet 1998 et dont les statuts ont été changés plusieurs fois dans la suite et pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 26 mai 2005, publié au Mémorial C n ° 1051 du 18 octobre 2005,

avec un capital social de EUR 40.000.000,- (quarante millions d'euros), représenté par 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées,

aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes),

entendent fusionner, par absorption de BPU BANCA INTERNATIONAL S.A. par UBI BANCA INTERNATIONAL S.A.

2. La société absorbante détient la totalité des quarante mille (40.000) actions représentatives du capital social de la société absorbée, ce capital s'élevant à quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-).

A côté des actions, il n'existe pas d'autres titres conférant droit de vote dans la société absorbée.

En conséquence, l'opération de fusion s'effectuera en conformité des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée dans la suite (ci-après dénommée «loi sur les sociétés commerciales»).

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante est fixée au 1^{er} avril 2007.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre partie un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication du projet de fusion au Mémorial C, de prendre connaissance au siège social de la société absorbante, des documents indiqués à l'article 267 paragraphe 1) a), b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales, tout actionnaire peut obtenir copies intégrale, ou, s'il le désire, partielle des prédicts documents, sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq (5) pour cent des actions du capital souscrit ont le droit de requérir pendant le délai prévu sub 6) la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de réquisition de convocation d'une assemblée générale ou de rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant sub 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales.

9. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

88630

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il con viendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie ...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'art. 278 de la loi sur les sociétés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants et interprétation leur donnée en langue française, les comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Amato, G. Vignolle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, LAC/2007/15459. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007091644/208/123.

(070095498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

dit-Allianz Horizont Fonds, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des dit-Allianz Horizont Fonds wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 20. August 2007.

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007092511/755/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05353. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Nomura Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 32.921.

Réquisition modificative

Nous vous prions en conséquence de bien vouloir prendre note de la composition de notre Conseil d'Administration:

M. Kenji Yokoyama, Président du Conseil d'Administration de la NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A., 33, rue de Gasperich, L- 5826 Hesperange.

M. Yoshikazu Chono, Administrateur et Directeur Général de la NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A., 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

M. Koichi Sudo, Administrateur et Directeur de la NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A., 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

M. Masashi Yamada, Administrateur et Directeur de la NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A., 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

M. Tatsuya Miura, Administrateur et Directeur de la NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A., 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

M. André Roelants, Administrateur de la NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A., 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Veuillez également prendre note de notre nouvelle liste de signatures autorisées, qui remplace et annule la précédente:

Signataires de catégorie A (sans restriction):

- Yoshikazu Chono
- Koichi Sudo
- Masashi Yamada
- Tatsuya Miura
- Théo Scheuer
- Benoit Mariscal

Signataires de la catégorie A (avec restriction):

- Kenji Hayashi
- Jean François Caprasse

Signataires de catégorie B:

- Denis Cronin
- Eric Donneaux
- Mikao Awano
- Christophe Carrasse
- Carine Diederich
- Hassan Fadel
- Michele Gradone
- Masayoshi Ono
- Pierre Toex
- Marie-Pierre Vachenc-Trentini
- Paul Mc Laren
- Gerd Mauren
- François John
- Jean-Michel Thirion
- Laura Berardino
- Lanier Munoz Jimenez
- Rafik Shafik
- Serge Szturma
- Renaud Vanlerberghe
- Paul Weis

Signataire pour confirmation d'audit, certification de documents et vérification de signatures:

- Ajmal Pervez

Signataire pour confirmation relative à la lutte contre le blanchiment, la certification de documents, vérification de signatures et Secrétaire Général:

- Didier Van Kriekinghe
D. Van Kriekinghe
Company Secretary

Référence de publication: 2007093603/755/62.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05264. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

dit-Fonds Portfolio Balance, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des dit-Fonds Portfolio Balance wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 20. August 2007.

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007092512/755/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05357. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

dit-Fonds Portfolio Balance Plus, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des dit-Fonds Portfolio Balance Plus wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 20. August 2007.

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007092513/755/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05360. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

dit-Fonds Portfolio Ertrag, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des dit-Fonds Portfolio Ertrag wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 20. August 2007.

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007092514/755/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05364. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

dit-Fonds Portfolio Wachstum, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des dit-Fonds Portfolio Wachstum wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 20. August 2007.

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007092515/755/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05369. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

dit-Global Fund Selection, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des dit-Global Fund Selection wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 20. August 2007.

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007092516/755/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05372. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(07011429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Fondation du Grand-Duc Henri et de la Grande-Duchesse Maria Teresa, Fondation.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 17, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg G 72.

SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2006

A. BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Actif immobilisé		Fonds propres	
Immobilisations corporelles	387.640,13	Contribution initiale	210.709,50
Actif Circulant		Prime d'affectation	2.354.171,66
Créances	6.080,56	Report à nouveau	-465.096,13
Valeurs mobilières	1.154.630,57	Excédent/Déficit de l'exercice	42.316,09
Avoirs en banque	1.526.448,33		
		Provisions pour risques et charges	
Comptes de régularisation	963,27	Autres provisions	919.488,77
		Dettes	
		Dettes résultant d'achats et de prestations de services	12.321,43
		Dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale	1.851,54
Total	<u>3.075.762,86</u>	Total	<u>3.075.762,86</u>

B. COMPTES DES RECETTES ET DEPENSES

<i>Produits</i>		<i>Charges</i>	
Dons de l'exercice	854.357,71	Charges concernant l'objet de la Fondation	736.835,53
Dons des exercices antérieurs	0,00	Frais généraux	35.954,05
Autres produits	0,00	Frais de personnel	60.669,05
Intérêts et produits assimilés	30.336,94	Correction de valeurs sur immobilisations corporelles	8.919,93
Reprise de correction de valeurs sur valeurs mobilières	0,00	Charges exceptionnelles	0,00
Déficit de l'exercice	0,00	Excédent de l'exercice	42.316,09
Total	<u>884.694,65</u>	Total	<u>884.694,65</u>

C. BUDGET DE L'EXERCICE 2007

<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Recettes diverses et dons	300.000,00	Dépenses ordinaires:	
Intérêts sur comptes en banque	30.000,00	- Objet de la fondation	240.000,00
		- Frais généraux	28.000,00
		- Frais de personnel	60.000,00
Excédent des dépenses sur les recettes ..	0,00	Dépenses extraordinaires	2.000,00
Total	<u>330.000,00</u>	Total	<u>330.000,00</u>

Référence de publication: 2007092760/507/48.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

dit-Global Fund Selection Balance, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des dit-Global Fund Selection Balance wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 20. August 2007.

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007092517/755/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05375. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

HWB Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des HWB UMBRELLA FUND - HWB Victoria Strategies Portfolio wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. August 2007.

LRI INVEST S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007092518/2501/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04186. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

HWB Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des HWB UMBRELLA FUND - HWB Renten Portfolio Plus wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. August 2007.

LRI INVEST S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007092529/2501/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04191. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

S.AFIR Ravensburg, Fonds Commun de Placement.

Die INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A., RC Luxembourg B 8.558, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen S.AFIR RAVENSBURG, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Fonds zum 1. September 2007 zu ändern.

Das Reglement wurde beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 23. Juli 2007.

INTERNATIONAL FUND MANNAGEMENT S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Depotbank

Unterschriften

Référence de publication: 2007092543/1207/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00907. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

HWB Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des HWB UMBRELLA FUND - HWB Portfolio Plus Fonds wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. August 2007.

LRI INVEST S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007092532/2501/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04192. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

HWB Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des HWB UMBRELLA FUND - HWB QuoVadis wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. August 2007.

LRI INVEST S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007092536/2501/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04193. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

DWS Brazil, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. September 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007092702/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02670. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Deka-EuroGarant 2, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen Deka-EuroGarant 2, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über

die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds am 30. Juli 2007 zu gründen.

Das Sonderreglement wurde beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Juli 2007.

DEKA INTERNATIONAL S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Depotbank

Unterschriften

Référence de publication: 2007092560/1208/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02487. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Deka-EuroGarant 1, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen Deka-EuroGarant 1, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds am 30. Juli 2007 zu gründen.

Das Sonderreglement wurde beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Juli 2007.

DEKA INTERNATIONAL S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Depotbank

Unterschriften

Référence de publication: 2007092566/1208/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02514. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

DWS Euro Reserve, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. September 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007092708/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03103. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Deka-WorldGarant 1, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen Deka-WorldGarant 1, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002

über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds am 30. Juli 2007 zu gründen.

Das Sonderreglement wurde beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Juli 2007.

DEKA INTERNATIONAL S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Depotbank

Unterschriften

Référence de publication: 2007092568/1208/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02517. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

DWS Eurorenta, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. September 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007092709/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03128. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

DWS Osteuropa, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. September 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007092717/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03130. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

DWS Mandarin, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. September 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007092726/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03132. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

DWS Lateinamerika, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. September 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007092742/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03133. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

DWS (US Dollar) Reserve, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. September 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007092746/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03135. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Nomura Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 32.921.

Le bilan au 31 mars 2007 tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A.

D. Van Kriekinghe

Référence de publication: 2007092753/755/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05245. - Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Family Trust Select FIS, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement vom 25. Juli 2007 betreffend den Fonds Family Trust Select FIS wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im luxemburgischen Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. August 2007.

FAMILY TRUST MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2007092759/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04328. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

SH Financial Markets Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 130.797.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, am vierzehnten August.

Vor dem Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen.

Ist erschienen:

die HSH N FINANCIAL MARKETS ADVISORY AG, eine Gesellschaft deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in D-24103 Kiel, 8-12, Küterstrasse, eingetragen im Handelsregister Schleswig-Holsteins, in Kiel unter der Nummer HRB 6733 KI, (der Aktionär);

hier vertreten durch RA Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-2134 Luxemburg, 58, rue Charles Martel, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Kiel, am 9. August 2007.

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar, dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

Der Erschienene, in seiner Funktion als Vertreter des Aktionärs, ersucht den unterzeichneten Notar die Satzung einer Gesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Form, Bezeichnung, Zweck, Sitz und Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Bezeichnung. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt die Bezeichnung HSH FINANCIAL MARKETS ADVISORY S.A.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist die Anlageberatung (die persönliche Empfehlung an Kunden oder deren Beauftragte, in Bezug auf Geschäfte mit bestimmten Finanzinstrumenten, gestützt auf eine Prüfung der persönlichen Umstände des Anlegers) gemäß Artikel 24 des abgeänderten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor (nach Inkrafttreten, zum 1. November 2007, des Gesetzes vom 13. Juli 2007 über Märkte für Finanzinstrumente (das MiFID Gesetz)), sowie Nebendienstleistungen, insbesondere das Rating Advisory und die allgemeine Managementberatung (die Beratung von Unternehmen über die Kapitalstruktur, die industrielle Strategie und das Angebot von Beratungsdienstleistungen bei Unternehmenskäufen und Unternehmenszusammenschlüssen).

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten, sich an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, unter welcher Form auch immer, beteiligen, sowie alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind.

Die Gesellschaft kann allgemein alle Operationen tätigen, welche zur Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszweckes nützlich erscheinen.

Art. 3. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz jederzeit an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch Beschluss des Verwaltungsrates Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen, Agenturen, Vertretungen und Büros im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland errichten.

Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, die drohen die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten zu beeinträchtigen, so ist neben der Generalversammlung auch der Verwaltungsrat befugt, den Sitz der Gesellschaft nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend in einen anderen Staat zu verlegen und die Verlegung ausländischen Behörden oder anderen zur Kenntnis zu bringen. Die Nationalität der Gesellschaft bleibt, unbeeinflusst von einer derartigen vorübergehenden Sitzverlegung, luxemburgisch.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit gegründet.

Kapital der Gesellschaft

Art. 5. Kapital. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 32.000 (zweiunddreißigtausend Euro) mit einem Nennwert von je EUR 1 (ein Euro) pro Aktie und ist eingeteilt in 32.000 (zweiunddreißigtausend) Aktien, die voll in bar eingezahlt sind.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann unter Beachtung anwendbaren aufsichtsrechtlichen Regeln erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung, der unter den für eine Satzungsänderung vorgeschriebenen Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen getroffen wird.

Die Gesellschaft kann ihre Aktien mittels ihrer freien Rücklagen zurückkaufen, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 u. ff. des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das Gesetz von 1915).

Art. 6. Kapitalerhöhung. Im Falle einer Kapitalerhöhung, steht den Aktionären, sofern die Generalversammlung mit der für Kapitalerhöhungen erforderlichen Mehrheit nichts anderes beschließt, ein Bezugsrecht im Verhältnis der Nennbeträge ihrer Aktien zu.

Als Folge jeder erfolgten Kapitalerhöhung wird der erste Absatz von Artikel 5 der Satzung abgeändert, um der jeweiligen Kapitalerhöhung zu entsprechen. Diese Änderung ist notariell zu beurkunden.

Art. 7. Aktien. Alle Aktien haben gleiche Rechte.

Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien oder Inhaberaktien.

Am Sitz der Gesellschaft wird über die Namensaktien ein Register geführt, in das die genaue Bezeichnung des Aktionärs, die Anzahl seiner Aktien, das eingezahlte Kapital pro Aktie und die Übertragung mit deren Datum eingetragen wird.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an. Falls eine Aktie das Eigentum von mehreren Personen sein sollte, hat die Gesellschaft das Recht, jegliche Rechte, welche mit dieser Aktie verbunden sind, aufzuheben bis eine Person als einziger Eigentümer gegenüber der Gesellschaft bestimmt worden ist. Die gleiche Regel gilt im Fall eines Konflikts zwischen einem Nießbrauchberechtigten und einem Eigentümer oder zwischen einem Pfandgläubiger und seinem Schuldner.

Die gegebenenfalls nicht eingezahlten Summen betreffend die ausgegebenen Aktien können zu jeder Zeit und nach Gutdünken des Verwaltungsrats zur Einzahlung aufgerufen werden. Bei jeglichem Zahlungsverzug in diesem Zusammenhang laufen ab dem Datum der Fälligkeit der entsprechenden Einzahlung automatisch Verzugszinsen in Höhe von 10 Prozent p. a. zugunsten der Gesellschaft an.

Die Übertragung der Aktien kann nur unter Beachtung der jeweils anwendbaren aufsichtsrechtlichen Regeln erfolgen.

Verwaltung und Aufsicht

Art. 8. Bestellung und Abrufung der Verwaltungsratsmitglieder. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Der Verwaltungsrat wird von der Generalversammlung bestellt.

Die Generalversammlung bestimmt die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder.

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder darf nicht sechs Jahre überschreiten. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können wiedergewählt werden.

Die Generalversammlung kann ein Mitglied des Verwaltungsrates jederzeit abberufen.

Bei Vakanz eines Verwaltungsratsplatzes steht den verbleibenden Mitgliedern des Verwaltungsrates das Recht zu, für die vorläufige Besetzung des Verwaltungsrates Sorge zu tragen. Die endgültige Wahl wird durch die nächste Generalversammlung vorgenommen.

Eine juristische Person (in Form einer Gesellschaft oder eines Unternehmens) kann zum Mitglied des Verwaltungsrates bestellt werden, vorausgesetzt, dass diese juristische Person eine physische Person zu ihrem ständigen Vertreter gewählt hat, die in ihrem Namen und Auftrag handelt, gemäß dem Gesetz von 1915. Dieser Vertreter unterliegt denselben Bedingungen und Pflichten und geht dieselben Verpflichtungen ein als würde er in seinem eigenen Namen handeln, unbeschadet der Tatsache, dass die juristische Person mithaftet kann. Die juristische Person kann ihren Vertreter nur dann abberufen, wenn sie gleichzeitig eine neue physische Person zu ihrem neuen Vertreter bestimmt.

Art. 9. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich.

Durch die gemeinschaftliche Zeichnung je zweier Verwaltungsratsmitglieder wird die Gesellschaft Dritten gegenüber wirksam verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte Ausschüsse bestellen und/oder einzelne Delegierte mit bestimmten Aufgaben ernennen.

Der Verwaltungsrat kann einer oder mehreren Personen seine Befugnis übertragen, die täglichen Geschäfte der Gesellschaft zu führen, sowie die Gesellschaft im Rahmen dieser Geschäftsführung zu vertreten. Die Übertragung dieser Befugnisse kann sowohl auf Mitglieder des Verwaltungsrates als auch auf Dritte, die nicht Aktionäre zu sein brauchen, erfolgen. Er kann die derart Bevollmächtigten jederzeit abberufen. Ferner kann der Verwaltungsrat Vollmachten für einzelne Geschäftsbereiche und Sondervollmachten für Einzelgeschäfte an seine Mitglieder oder an Dritte erteilen.

Art. 10. Sitzungen des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte mit einfacher Stimmenmehrheit einen Vorsitzenden.

Der Vorsitzende steht allen Sitzungen des Verwaltungsrates vor, außer im Fall von Abwesenheit oder Unfähigkeit, wo ein anderes Verwaltungsratsmitglied pro tempore vorstehen wird. Der Vorsitzende pro tempore wird ebenfalls vom Verwaltungsrat mit einfacher Stimmenmehrheit gewählt.

Der Verwaltungsrat kann ebenfalls einen Sekretär, welcher nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss, und der die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sowie der Generalversammlung zu Protokoll führt und aufbewahrt, wählen.

Der Vorsitzende oder im Fall von Abwesenheit oder Unfähigkeit, der Vorsitzende pro tempore oder zwei Verwaltungsratsmitglieder erlassen unter Bekanntgabe des Ortes, der Zeit und der Tagesordnung (wenigstens 24 Stunden im voraus) die Einladungen zu Sitzungen des Verwaltungsrates, so oft die Angelegenheiten der Gesellschaft dies erfordern, sowie auf Antrag eines Mitgliedes.

Eine schriftliche Einberufung ist nicht nötig, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind und bestätigen, dass sie ordnungsgemäß über die Verwaltungsratsitzung informiert wurden, sowie über deren Tagesordnung. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann schriftlich (per Brief, Fax, Telegramm, E-mail usw.) auf eine schriftliche Einberufung verzichten. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates, das an der Teilnahme an einer Sitzung verhindert ist, kann ein anderes Mitglied schriftlich (per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder E-Mail) zu seiner Vertretung bevollmächtigen. Ein Mitglied des Verwaltungsrates kann mehrere andere Mitglieder vertreten, vorausgesetzt mindestens zwei Mitglieder sind bei der Sitzung anwesend.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Sitzung per Konferenzschaltung oder einer ähnlichen Kommunikationstechnik, welche erlaubt, dass die teilnehmenden Personen sich gegenseitig verständigen können, teilnehmen. In diesem Fall gilt das entsprechend teilnehmende Mitglied des Verwaltungsrates als persönlich anwesend.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ist die Beschlussfähigkeit aufgrund von eventuell bestehenden Interessenkonflikten nicht erreichbar, so können die nicht von dem Interessenkonflikt betroffenen Mitglieder nichtsdestotrotz gültig Beschlüsse fassen. Falls nicht mindestens zwei anwesende Mitglieder nicht von einem Interessenkonflikt betroffen sind, so ist der betreffende Beschluss zwecks Beratung und Entscheidung an die Generalversammlung der Aktionäre weiterzuleiten.

Die Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden oder im Fall von Abwesenheit oder Unfähigkeit, vom Vorsitzenden pro tempore, entscheidend.

Auf Veranlassung des Vorsitzenden oder des Vorsitzenden pro tempore und im Einverständnis aller Mitglieder können im Dringlichkeitsfall Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse). Das Verfahren des Umlaufbeschlusses ist nur zulässig, wenn sich die Gesamtheit der Mitglieder des Verwaltungsrates mit dem Inhalt der vorgeschlagenen Beschlüsse einverstanden erklärt. Als schriftliche Beschlussfassung im Sinne eines Umlaufbeschlusses gelten ebenfalls die Stimmabgabe per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder E-Mail. Der Umlaufbeschluss kann aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen und muss von jedem einzelnen Verwaltungsratsmitglied unterschrieben sein. Als Datum eines solchen gilt das Datum der letzten Unterschrift.

Die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sind, unbeschadet des vorstehenden Absatzes, durch Protokolle zu beurkunden die vom Vorsitzenden oder im Fall von Abwesenheit oder Unfähigkeit, vom Vorsitzenden pro tempore und vom Sekretär (falls vom Verwaltungsrat ernannt) zu unterzeichnen sind.

Die Beglaubigung von Auszügen erfolgt in der Regel durch den Vorsitzenden oder im Fall von Abwesenheit oder Unfähigkeit, durch den Vorsitzenden pro tempore und den Sekretär. Sie kann auch durch zwei beliebige Verwaltungsratsmitglieder vorgenommen werden.

Falls ein Verwaltungsratsmitglied oder Bevollmächtigter ein persönliches, der Gesellschaft entgegengesetztes Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft hat, welches dem Verwaltungsrat zwecks Beratung und/oder Entscheidung vorgelegt wird, muss dieser den Verwaltungsrat davon unterrichten und darf an der Beratung und Entscheidung zu einem solchen Geschäft nicht teilnehmen. Dieses Geschäft, sowie das Interesse, das ein Verwaltungsratsmitglied oder Bevollmächtigter daran hat, werden der nächsten Versammlung der Aktionäre zur Kenntnis gebracht.

Die Bestimmung bezüglich des entgegengesetzten Interesse eines Verwaltungsratsmitglieds oder Bevollmächtigten, wie oben angeführt, findet jedoch keine Anwendung, wenn der Verwaltungsrat sich berät oder Entscheidungen trifft hinsichtlich von Geschäften im Rahmen der üblichen Geschäftsführung.

Falls die Beschlussfähigkeit des Verwaltungsrates nicht erreicht werden kann durch einen Interessenkonflikt, können die Beschlüsse mit einfacher Stimmenmehrheit durch die anderen Verwaltungsratsmitglieder, welche anwesend oder vertreten sind, gefasst werden und eine solche Abstimmung ist gültig.

Kein Vertrag bzw. kein anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und anderen Gesellschaften oder Unternehmen wird durch die Tatsache berührt oder ungültig, dass einer oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ein persönliches Interesse haben in einer anderen Gesellschaft oder einem anderen Unternehmen oder Verwaltungsratsmitglieder, Gesellschafter, Teilhaber, Prokuristen oder Angestellte einer anderen Gesellschaft oder eines anderen Unternehmens sind. Ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, das gleichzeitig Funktionen als Verwaltungsratsmitglied, Geschäftsführer oder Angestellter in einer anderen Gesellschaft oder Firma ausübt, mit der die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonstwie in Geschäftsverbindung tritt, ist aus dem alleinigen Grunde seiner Zugehörigkeit zu dieser Gesellschaft oder Firma nicht daran gehindert, zu allen Fragen bezüglich eines solchen Vertrags oder eines solchen Geschäfts seine Meinung zu äußern, seine Stimme abzugeben oder sonstige Handlungen vorzunehmen.

Die Gesellschaft kann jedem Verwaltungsratsmitglied oder Bevollmächtigten, seinen Erben, Vollstrecker und Administratoren die eingegangenen vernünftigen Ausgaben im Rahmen seiner Handlungen, die er in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied oder Bevollmächtigter der Gesellschaft durchgeführt hat oder, auf Bitte der Gesellschaft, falls jene ihn nicht entschädigt, als Verwaltungsratsmitglied oder Bevollmächtigter einer anderen Gesellschaft in welcher die Gesellschaft Aktionär ist oder eine Forderung hat, vergüten. Dies beinhaltet nicht jene Handlungen für deren grobe Fahrlässigkeit oder Misswirtschaft oder andere Pflichtverletzungen das Verwaltungsratsmitglied oder der Bevollmächtigte haften muss aufgrund eines gerichtlichen Beschlusses, oder eine solche grobe Fahrlässigkeit oder Misswirtschaft oder andere Pflichtverletzungen anerkannt worden ist. Im Falle einer Schlichtung betrifft die Vergütung lediglich jene Angelegenheiten, in denen die Gesellschaft sich Rat geholt hat und feststellen kann, dass sie die Pflichtverletzungen nicht betreffen. Das Recht auf Vergütung schließt keine anderen Ansprüche seitens dieser Personen aus.

Art. 11. Prüfung. Mit der Aufsicht und der Kontrolle über die Tätigkeit der Gesellschaft wird (werden) ein oder mehrere externe(r) Wirtschaftsprüfer («réviseur d'entreprises agréé») betraut, welche(r) vom Verwaltungsrat ernannt wird (werden).

Generalversammlungen

Art. 12. Befugnisse der Generalversammlung der Aktionäre. Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden. Ihr sind insbesondere folgende Beschlüsse vorbehalten:

- (a) Bestellung und Abberufung der Mitglieder des Verwaltungsrates, sowie die Festsetzung ihrer Vergütungen;
- (b) Genehmigung des Jahresabschlusses;
- (c) Entlastung des Verwaltungsrates;
- (d) Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses;
- (e) Änderung der Satzung;
- (f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 13. Jahresversammlung - Andere Generalversammlungen. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich in der Stadt Luxemburg am letzten Montag des Monats März um 14.00 Uhr statt.

Ist dieser Tag in einem Jahr ein gesetzlicher Feiertag oder ein Bankfeiertag, so findet diese am nächsten Bankarbeitstag statt.

Ordentliche jährliche Generalversammlungen finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden an dem im Einberufungsschreiben bezeichneten Ort abgehalten.

Art. 14. Verfahren - Abstimmungen. Die Generalversammlungen werden durch Einschreibebriefe vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder im Fall von Abwesenheit oder Unfähigkeit vom Vorsitzenden pro tempore oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, an alle Namensaktionäre einberufen. Die Einberufungsfrist beträgt mindestens acht Kalendertage. Eventuelle Inhaberaktionäre werden gemäß den gesetzlichen Bestimmungen einberufen.

Sie muss innerhalb eines Monats einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat oder den externen Wirtschaftsprüfer hierzu durch ein schriftliches Gesuch unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Auf das Einberufungsverfahren kann verzichtet werden, sofern alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und bestätigen, dass sie ordnungsgemäß über die Verwaltungsratssitzung informiert wurden, sowie über deren Tagesordnung.

Die Tagesordnung der Generalversammlung wird vom Verwaltungsrat festgelegt. Aktionäre, die zusammen mindestens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, können vor der Einberufung der Generalversammlung die Aufnahme einzelner Punkte auf die Tagesordnung verlangen.

Vorsitzender der Generalversammlung ist der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder, bei seiner Verhinderung, ein stellvertretender Vorsitzender, ein sonstiges Mitglied des Verwaltungsrates oder eine sonst von der Generalversammlung bestimmte Person. Der Vorsitzende ernennt einen Sekretär und die Aktionäre wählen einen Stimmenprüfer.

Jeder Aktionär ist berechtigt an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Zur Beschlussfähigkeit der Versammlung der Aktionäre besteht keine Mindestanwesenheitspflicht der ausgegebenen Aktien. Bei Beschlüssen hinsichtlich von Satzungsänderungen der Gesellschaft sind jedoch die in Artikel 67-1 des Gesetzes von 1915 vorhergesehenen Beschlussfähigkeitsbestimmungen zu beachten.

Soweit vom Gesetz nichts anderes bestimmt wird, werden die auf ordnungsgemäß einberufenen Versammlungen der Aktionäre gefassten Beschlüsse durch eine Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und an der Abstimmung teilnehmenden Aktien genehmigt.

Änderungen an der Satzung sowie die Auflösung der Gesellschaft können nur mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien beschlossen werden.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Generalversammlungen werden Protokolle geführt, die von den jeweiligen Vorsitzenden, Schriftführer und Stimmenprüfer unterzeichnet werden, sowie von den Aktionären, die solches wünschen.

Beglaubigte Kopien oder Auszüge dieser Protokolle werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrats oder von einem seiner Stellvertreter bzw. von zwei beliebigen Mitglieder des Verwaltungsrats unterzeichnet.

Geschäftsjahr, Jahresabschluss und Verwendung des Jahresergebnisses

Art. 15. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jahresabschluss. Jedes Jahr, zum einunddreißigsten Dezember, erstellt der Verwaltungsrat ein Verzeichnis sämtlicher Vermögenswerte, Forderungen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung, unter Bildung der erforderlichen Rückstellungen.

Wenigstens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft dem externen Wirtschaftsprüfer vor, der seinerseits der Generalversammlung Bericht erstatten und Vorschläge unterbreiten wird.

Wenigstens 15 Tage vor der ordentlichen Generalversammlung werden die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung zusammen mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft des Verwaltungsrates und einem Bericht des externen Wirtschaftsprüfers, sowie alle weiteren gesetzlich erforderten Dokumente am Gesellschaftssitz niederlegt, wo sie dann den Aktionären zur Einsicht während der regulären Büroöffnungszeiten zur Verfügung stehen.

Art. 17. Ausschüttung der Gewinne. Fünf Prozent des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes sind dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, solange dieser zehn Prozent des nominellen Aktienkapitals nicht erreicht.

Über den verbleibenden Bilanzgewinn verfügt die Generalversammlung auf Vorschlag des Verwaltungsrates.

Eine auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat festgesetzten Stellen und Daten zur Auszahlung.

Unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes von 1915 enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Zwischendividenden auszuzahlen.

Auflösung und Liquidation

Art. 18. Auflösung und Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, zu welcher Zeit und aus welchem Grunde sie auch erfolgen möge, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse des bzw. der Liquidatoren.

Allgemeine Bestimmung

Art. 19. Für alle Punkte, die in dieser Satzung nicht oder nicht wirksam festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes von 1915 einschließlich der Änderungsgesetze, sowie ergänzend auf das abgeänderte Gesetz vom 5. April 1993 über den Finanzsektor.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.
- 2) Die erste ordentliche jährliche Generalversammlung findet im Kalenderjahr 2008 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nachdem die Satzung verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, dass sie die 32.000 (zweiunddreißigtausend Euro) Aktien, die das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft darstellen zeichnet.

Alle Aktien sind vollständig durch Geldeinlagen des Alleinigen Aktionärs bezahlt worden, so dass die Summe von EUR 32.000 (zweiunddreißigtausend Euro), welche vom Alleinigen Aktionär bezahlt wurde von jetzt an der Gesellschaft frei zur Verfügung steht. Der Beleg hierfür wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Der vorgenannte Aktionär hat die Aktien wie folgt gezeichnet:

Aktionär	Anzahl der Aktien
HSH N Financial Markets Advisory AG	32.000
Total	<u>32.000</u>

Bestätigung

Der unterzeichnete Notar bestätigt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes von 1915 genannten Bedingungen erfüllt sind.

Erklärung - Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise EUR 1.500,-.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann tritt der Aktionär, vertreten wie oben angeführt, zu einer ersten Generalversammlung zusammen, die sie als ordnungsgemäß einberufen anerkennt, und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf 3 (drei) festgesetzt. Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt, vorbehaltlich der Zustimmung der Bankenaufsichtsbehörde (CSSF):

- Dr. Frank Schneider, Vorstand der HSH N FINANCIAL MARKETS ADVISORY AG, geboren in Rendsburg am 15. April 1969, mit beruflichem Wohnsitz in Küterstraße 8-12, 24103 Kiel,

- Matthias Oetken, Vorstand der HSH N FINANCIAL MARKETS ADVISORY AG, geboren in Delmenhorst am 12. April 1970, wohnhaft in Peerkoppel 5, 24248 Mönkeberg,

- Rainer Helms, Vorstand der HSH N FINANCIAL MARKETS ADVISORY AG, geboren in Kiel am 5. November 1970, mit beruflichen Wohnsitz in 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Das Mandat der oben ernannten Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche über die Bilanz, sowie über die Gewinn- und Verlustrechnung des Jahres 2008 abstimmen wird.

2. Der Sitz der Gesellschaft wird in L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette (Ballade Wing 2 Gebäude), festgelegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen inu Luxembourg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Aktionärs, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Ch. Jungers, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 14 août 2007, Relation: CAP/2007/1989. - Reçu 320 euros.

Le Receveur intérimaire (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 août 2007.

C. Mines.

Référence de publication: 2007093764/225/302.

(070113507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Velox Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.921.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, a company governed by the laws of England, having its registered office at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, registered at the Trade register of England under number 03139614,

represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 18 June 2007.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of VELOX HOLDCO S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Managers or of the Board of Managers as applicable.

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Managers or of the Board of Managers as applicable.

In the event that in the view of the Managers or, if applicable, of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it (they) may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Managers or the Board of Managers, as relevant.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its object at the exclusion of any banking activity.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these articles.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) ordinary shares.

Each issued share has a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) and is fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law, in view of their immediate cancellation.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its holder to one vote at the general meetings of the shareholders.

The rights of each share to any profit are described in article 24 of the present Articles of Incorporation.

The rights of each share to any liquidation profit are described in article 25 of the present Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 10. Managers. The Company shall be managed and administered by one or several managers who need not be shareholder(s) themselves (the «Manager(s)»). If the Company is managed by two (2) Managers, they shall jointly manage the Company, or, in the event that more than two (2) Managers are actually appointed, they shall form a board of managers (the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders themselves.

The Manager(s) will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine the duration of his (their) mandate (and their number), and he (they) will hold office until his (their) successor(s) is (are) elected. The Manager(s) is (are) re-eligible, but he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A managers (the «Class A Managers») and one or several class B managers (the «Class B Managers»).

Art. 11. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by fax or by telegram another Manager of the same class, if any, as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, provided that in the event there are Class A and Class B Managers such quorum shall be further met only provided that at least one Class A Manager be present. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 13. Powers of the Managers. The Board of Managers, or the Manager(s), as the case may be, are vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers or the Manager(s), as the case may be.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Managers or the Manager(s), as the case may be, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests - Indemnification. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager,

associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest, and such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager have been appointed or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager (s) or the Board of Managers, but only within the limits of such power.

However, if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers provided that at least one of them is a Class A Manager.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Wednesday of June at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed and paid-in capital (EUR)	Number of shares
BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED	12,500.-	125 ordinary shares
Total:	12,500.-	125

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2007.

Resolutions of the shareholders' meeting

Immediately after the formation of the Company, the appearing party, represented as above mentioned, acting as sole shareholder, has taken the following resolutions:

1) The shareholder resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a period ending at the general meeting approving the annual accounts as at 31 December 2007:

1. Mr Robert Patrick Moores, residing professionally at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, England as Class A Manager;

2. Mr Lars Hakan Johansson, residing professionally at Mäster Samuelsgatan 1, 3tr S-111 44 Stockholm, Sweden, as Class A Manager;

3. Miss Kristel Segers, company director, born in Turnhout, Belgium, on October 8, 1959, residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, as Class B Manager;

4. Mr. Christophe Gammal, economist, born on August 9, 1967, in Uccle (Belgium), with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, as Class B Manager;

2) The Company shall have its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, une société régie par le droit anglais, ayant son siège social au 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, enregistré au registre du Commerce d'Angleterre sous le numéro 03139614,

représenté par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 18 juin 2007.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination VELOX HOLDCO S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerai(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il(s) pourra (pourront) transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants ou le Conseil de Gérance, le cas échéant.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires.

Chaque part sociale a une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et est entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales, en vue de leur annulation immédiate.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Toute part sociale de la Société donne droit à son porteur à une voix à l'assemblée générale des associés.

Les droits de chaque part sociale de la Société aux Bénéfices sont décrits par l'article 24 des présents Statuts.

Les droits de chaque part sociale de la Société au boni de liquidation sont décrits par l'article 25 des présents Statuts.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associé(s) eux-mêmes ou non (le(s) «Gérant(s)»). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ils exerceront un pouvoir de gérance conjoint, ou, dans l'hypothèse où plus de deux (2) Gérants seraient nommés, ils formeront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, associés eux-mêmes ou non,

Le(s) Gérant(s) est (seront) nommé(s) par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent la durée de son (leur) mandat (et leur nombre), et il(s) restera(ont) en fonction jusqu'à ce que son (leurs) successeur(s) soi(en)t élu

(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et un ou plusieurs gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant) et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant ou l'assemblée générale des associés, toute autre personne, à la majorité des personnes présentes ou représentées comme président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants par écrit, et adressé par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Gérant de même catégorie comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée, pour autant que s'il soit des Gérants de Catégorie A et de Catégorie B, la présence d'un Gérant de catégorie A est nécessaire afin de respecter les conditions de quorum. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 12. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance ou des Gérants seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Pouvoirs des Gérants. Le Conseil de Gérance, ou le(s) Gérant(s), selon le cas, ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société (à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance ou du (des) Gérant(s), le cas échéant.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance ou le(s) Gérant(s), selon le cas, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts - Indemnisation. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserà tout Gérant ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant ont été nommés ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant (s) ou le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux Gérants pour autant que l'un d'entre eux au moins soit un Gérant de Catégorie A.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chapitre IV. Assemblée Générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mercredi de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit et libéré (EUR)	Nombre de parts sociales
BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED	12.500,-	125 parts sociales ordinaires
Total:	12.500,-	125

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000,- euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2007.

Assemblée Générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant, représenté comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité d'associé, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des Gérants est fixé à quatre (4) et les personnes suivantes sont nommées Gérants pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

1. M. Robert Patrick Moores, avec adresse professionnelle à 30 Warwick Street, London W1B 5AL, England, Gérant de catégorie A;

2. M. Lars Hakan Johansson, avec adresse professionnelle à Mäster Samuelsgatan 1, 3tr S-111 44 Stockholm, Sweden, Gérant de catégorie A;

3. Mme Kristel Segers, administrateur, née à Turnhout, Belgique, le 8 octobre 1959, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Gérant de catégorie B;

4. M. Christophe Gammal, économiste, né le 9 août 1967, à Uccle (Belgique), avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Gérant de catégorie B;

2) Le siège social est fixé au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, Relation: LAC/2007/13967. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007089063/211/544.

(070099510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Robeq S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.933.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le onze juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) La société ELODEE S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy,

ici représentée par Monsieur Dario Barberis, directeur de recherche et développement, demeurant à I-10137 Turin, 8, via d'Arborea, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

2) Madame Nadine Carelle, expert-comptable, demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry,

ici représentée par Monsieur Dario Barberis, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de ROBEQ S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Art. 4. La société a pour objet social l'ingénierie, le conseil technique et l'assistance en recherche et développement industriel ainsi que la distribution de matériel industriel. Elle a en outre pour objet le conseil en installation et agencement d'équipement médical ainsi que la commercialisation, la distribution et la location d'appareils médicaux et de produits cosmétiques.

La société a également pour objet social, pour compte propre ou pour compte d'autrui, l'achat, la vente, la location, la restauration ou l'aménagement, le lotissement, la maintenance, la gestion et en général le commerce de tous biens immeubles sis au Luxembourg ou à l'étranger.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, de souscription ou d'apport ainsi que la participation à la création, au développement et

au contrôle de sociétés ou entreprises et peut leur consentir des concours, prêts, avances ou garanties. La société peut acquérir, détenir et mettre en valeur tous brevets, marques de commerce et licences.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles à la réalisation de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle des administrateurs-délégués ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, premier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société ELODEE S.A., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) Madame Nadine Carelle, prénommée, une action	1
Total: cent actions	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de trente-deux virgule vingt-six (32,26%), de sorte que la somme de dix mille euros (€ 10.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

88656

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Dario Barberis, directeur de recherche et développement, né à Gamalero (Italie), le 1^{er} juin 1949, demeurant à I-10137 Turin, 8, via d'Arborea;
- b) La société ELODEE S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 77.619, représentée par Madame Nadine Carelle, expert-comptable, demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry.
- c) Mademoiselle Assia Derguiani, employée privée, née à Hayange (France), le 17 novembre 1982, demeurant à F-572 90 Fameck, 16, rue François de Wendel.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

- Madame Nadine Carelle, expert-comptable, née à Dudelange, le 26 mai 1967, demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Réunion du conseil d'administration

La société ELODEE S.A., prénommée, ici représentée par Monsieur Dario Barberis, prénommé, agissant en vertu de la prédite procuration, Monsieur Dario Barberis, prénommé, et Mademoiselle Assia Derguiani, prénommée, ici présents, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

La société ELODEE S.A., Monsieur Dario Barberis, Mademoiselle Assia Derguiani, prénommés, sont nommés administrateurs-délégués.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: D. Barberis, A. Derguiani, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8166. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007089258/219/132.

(070099659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.